Lagos, avait été expulsé sur l'ordre des autorités locales avec sa femme et ses enfants. Sa maison avait été envahie et sa porte enfoncée à coups de hache. »

UNE AMUSANTE AVENTURE

Un juge de paix des environs d'Atlantic Highlands (New-Jersey), vient de figurer dans un amusant procès où il était à la fois juge et partie.

Le magistrat en question est un fervent de la bicyclette ; il faisait l'autre jour sa promenade ordinaire quand, en arrivant à un endroit où la route était défoncée, il monta sur le trottoir pour passer plus facilement. Il ne tarda pas à rencontrer un constable, qui le mit en état d'arrestation, car il est défendu de faire de la bicyclette sur les trottoirs.

Usant du privilège accordé par la loi, le magistrat bicycliste demanda à être conduit devant le juge de paix le plus proche et, comme il était lui-même ce juge, il a dû décliner son nom et donner son adresse au constable. Celui-ci le conduisit gravement au tribunal, où le juge, non moins gravement, ouvrit l'audience.

Le constable formula sa plainte et le magistrat, après l'avoir écoutée comme juge, reconnut spontanément, comme bicycliste, sa culpabilité. Il se condamna ensuite lui-même à un dollar d'amende et aux frais, s'élevant, dans l'espèce, à 2 dollars 75 cents.

LA GUERRE

La guerre sur les côtes d'Espagne

On mande de Washington au *Morning Post* :

« La nouvelle la plus importante aujourd'hui est la décision de l'administration d'envoyer une flotte contre les côtes d'Espagne.

» Sur l'avis du conseil de guerre, on vient de décider de porter la guerre en Espagne, afin de mettre fin le plus rapidement possible à la guerre. Il est nécessaire, l'expédition contre Porto-Rico ayant échoué.

» Le commodore Schley commande la flotte et recevra l'ordre, après avoir bombardé les côtes espagnoles, de se mettre à la poursuite de l'amiral Cervera et de détruire son escadre. »

NOUVELLES DE NEW-YORK

New York, 27 juin. — Le contre-amiral Sampson a notifié aux autorités navales de Washington son intention de bombarder les forts de Santiago jusqu'à ce que le dernier canon espagnol soit réduit au silence.

Sachant que le contre-amiral Sampson est en communication télégraphique avec le général Shafter, le ministre de la marine à Washington présume qu'ils ont arrêté le plan d'une grande bataille prochaine et décisive.

Une grande anxiété règne à la Maison-Blanche. On se demande si les opérations qui vont être tentées par le général Shafter pourront être couronnées de succès sans l'adjonction de renforts suffisants. Il ne pourrait que l'attaque de Santiago fût retardée jusqu'à l'arrivée des *renforts*.

Le général Shafter était muni d'une seule gabarre, destinée à débarquer les pièces de grosse artillerie. Les transports ne pouvant s'approcher de la côte à cause du peu de profondeur de l'eau. Or, la gabarre a été perdue en route. C'est une perte actuellement irréparable. Le ministre de la guerre a pris des mesures pour combler cette lacune aussi vite que possible.

L'ATTAQUE DE SANTIAGO

Un télégraphe de New-York au *Morning Leader* qu'on pense que l'attaque définitive de Santiago n'aura pas lieu d'ici plusieurs jours à cause du mauvais état des routes qui rendent le transport de l'artillerie de siège presque impossible.

On ne pense pas que le général Shafter essaiera l'attaque sans ces canons qui seront nécessaires pour répondre à ceux des vaisseaux de l'amiral Cervera.

Le fort Morro a déjà été évacué par les Espagnols à cause de la crainte inspirée par les obus de dynamite lancés par le *Vesuvius*. Lorsque l'attaque aura lieu, l'amiral Sampson a l'intention de bombarder les forts et de pousser son action jusque dans le port.

Les Cubains ont été d'un grand secours au général Shafter comme éclaireurs.

La bande commandée par Calixto Garcia a refoulé les Espagnols à l'ouest jusqu'aux premiers ouvrages de défense de Santiago.

New-York, 27 juin. — On télégraphie de l'aviso de la presse, au large de Juragua, sur la Jamaïque :

« Dans une interview, le général Shafter a déclaré qu'il était très satisfait de la tournure des opérations jusqu'à présent. Il n'attend plus que le débarquement d'approvisionnements suffisants pour commencer le mouvement général sur Santiago ; mais il ne peut pas dire exactement quand ce mouvement aura lieu.

» Le rapport officiel du général Wheeler au général Shafter dit que dans l'engagement de Séville, le nombre des cavaliers irréguliers tués a été de 22, celui des blessés a été de 70 à 80. Le rapport dit ensuite que cinq wagons chargés de blessés espagnols ont été dirigés sur Santiago après le combat. Quatre ont été conveyés sur des hôpitaux ou ont pu regagner Santiago à pied.

» Les Cubains confirment la belle apparence des fortifications de Santiago. Il y a sept réseaux de fils de fer barbelés devant les tranchées qui entourent la ville. Ces tranchées sont reliées à une série de petits forts.

» Le lieutenant-colonel Roosevelt déclare que le tir des Espagnols à Sevilla a été étonnamment juste et très nourri. »

Vaisseaux américains avariés

Le correspondant du *World* à Washington dit que le département de la marine a reçu une dépêche chiffrée de Key-West, dont le contenu a été gardé secret.

On croit que cette dépêche rapporte que le *Mantonomoh* et le *Puritan* ont reçu des avaries, s'étant trop approchés des batteries de la Havane ; l'un a eu son gouvernail démoli et l'autre un canon démonté.

Dans la deuxième édition du *World*, cette nouvelle a été enlevée.

COLLISION DE TRAINS MILITAIRES

aux Etats-Unis

A New York, on a reçu la dépêche suivante de Tupelo (Mississipi) :

« Hier soir, un train militaire, qui transportait un détachement de cavaliers irréguliers commandés par le colonel Torreys, s'était arrêté à cette station pour faire de l'eau.

» Le train avait été divisé en deux sections.

» Au moment où l'opération se terminait, le train qui composait la deuxième section devala le long d'un pente courbe fut précipité sur la première section. Deux des wagons a été télescopé. Cinq soldats ont été tués, quinze autres ont été blessés, dont un très grièvement.

AUX PHILIPPINES

San-Francisco, 27 juin. — Quatre nouvelles troupes de troupes, composant la troisième expédition pour les Philippines, se sont embarqués sur quatre transports qui sont sur le point de partir.

Le transport *Valencia* partira cette semaine. Le *Newport* partira mercredi, ayant le général Merrit à bord.

Saigon, 27 juin. — Le croiseur français de 2e classe *Pascal* est arrivé à Saigon, venant de Manille avec des réfugiés français et des protégés.

Vienne, 27 juin. — La corvette austro-hongroise *Frundsberg*, qui est arrivée le 24 juin à Singapour, se rend à Manille.

L'escadre de l'amiral Camara

Port-Saïd, 27 juin. — A la requête du consul américain, le gouvernement égyptien refuse à la flotte de l'amiral Camara de faire du charbon jusqu'à nouvel ordre.

New-York, 27 juin. — On télégraphie de Port-Saïd à la *Tribuna* que des mesures sérieuses ont été prises pour le ravitaillement en charbon de la flotte de l'amiral Camara dans la mer Rouge et l'Océan indien.

D'après des informations dignes de foi, l'objectif de l'amiral Camara serait Hawaï et San-Francisco.

LA SITUATION EN ESPAGNE

Une dépêche de Madrid au *Daily Mail* annonce qu'on est inquiet dans les cercles politiques et que si une catastrophe se produit à Santiago, il y aura un grand mouvement dans le pays en faveur de la paix.

On s'attend à de très importants événements pour cette semaine.

La situation à Manille

Paris, 28 juin. — L'*Agence nationale* communique la dépêche suivante :

« Berne, 27 juin. — Le consul suisse à Manille, qui se trouvait en congé lors des ouvertures des hostilités entre l'Espagne et les Etats-Unis et qui, depuis, n'a pu rejoindre son poste, vient de recevoir un télégramme de Manille annonçant que la place va se rendre aux Américains sans qu'aucune effusion de sang soit à redouter ».

Navires américains dans les eaux espagnoles

Washington, 27 juin. — Le département de la marine annonce que l'escadre chargée d'aller opérer sur les côtes d'Espagne sera appelée escadre orientale.

Elle se compose du vaisseau amiral *New-York*, de deux cuirassés l'*Iowa* et l'*Oregon*, de trois croiseurs *Yankée*, *Dixy* et *Yosemite* et de trois transports de charbons.

Paris, 27 juin. — L'*Agence nationale* communique la dépêche suivante :

« New-York, 27 juin. — La décision d'envoyer une escadre de l'autre côté de l'Atlantique paraît être motivée par l'espoir de forcer l'Espagne à demander la paix.

» Dans les cercles officieux, on dit que le gouvernement espagnol a systématiquement caché au peuple le véritable état de choses. Dès qu'une escadre américaine fera son apparition sur la côte espagnole et commencera à capturer les navires marchands, à bombarder les places fortes, le peuple espagnol comprendra la futilité d'un prolongement de la lutte.

» L'escadre américaine partira d'ici deux ou trois jours et filera sur Gibraltar dans le but de couper la retraite à l'escadre de l'amiral Camara qui serait enfermée dans la Méditerranée comme celle de l'amiral Cervera l'est à Santiago.

» L'escadre américaine sera accompagnée d'un grand nombre de transports rapides portant des provisions, des munitions de guerre et du charbon. »

Situation grave à La Havane

New-York, 27 juin. — Le croiseur anglais *Talbot*, venant de La Havane, rapporte que le maréchal Blanco aurait lancé une proclamation déclarant que tout propos public constituant une critique de la politique du gouvernement serait puni de mort.

La situation à La Havane est des plus graves. Les troupes sont presque sans nourritures. Les volontaires demandent la cessation des hostilités et déclarent qu'ils ne peuvent se battre tandis que leurs familles meurent de faim.

L'Allemagne et les Etats-Unis

Berlin, 27 juin. — Les grandes compagnies de navigation allemande ont offert au gouvernement américain leurs services pour le transport des troupes et des vivres à Cuba. Les Etats-Unis auraient accepté ces offres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 27 juin

Présidence de M. DESCHANEL, président

La séance est ouverte à 2 heures.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Chambre valide les élections de MM. de Saligniac-Fénélon, à Lure, et Montservin, à Rodez.

L'ÉLECTION DE SAINT-GAUDENS

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales de la première circonscription de Saint-Gaudens.

M. RUAU vient combattre les conclusions du bureau tendant à la validation.

Ma protestation visera trois points, dit-il : 1. Manœuvres électorales; 2° Pression administrative; 3° Distribution abusive de secours pour les inondations.

L'orateur abandonne presque aussitôt les deux premiers points, bien qu'il y ait beaucoup de choses à dire, assure-t-il. Il reproche seulement à l'administration d'avoir déplacé un instituteur et un receveur à la veille des élections. M. Lutaud, d'après lui, est plus que le préfet d'un parti, il est un *préfet de vendetta*; il a été en Corse, d'ailleurs.

M. GALPIN. — Vous ne ferez croire à personne que M. Piou était le candidat de M. Lutaud.

M. RUAU poursuit en reprochant au préfet d'avoir transformé la caisse de secours pour les inondés en caisse électorale. C'est là, *semble-t-il, le grief qui lui* tient vraiment au cœur; aussi s'y étend-il à satiété.

M. RUAU. — Les mandats de paiement ont été distribués aux électeurs comme une condition même de leur vote. Dans certaines communes, le maire les distribuait lui-même dans la salle du scrutin. Ces fonds-là étaient ceux provenant de l'emprunt fait par le département.

Quant aux fonds de l'Etat, le préfet les a versés dans la caisse d'un comité privé qui en a distribué une grande partie aux adversaires des républicains, puis il a alloué des fonds aux bureaux de bienfaisance dirigés par les réactionnaires qui les ont distribués le jour de l'élection à la porte même des sections. Ces manœuvres doivent être réprouvées. La Chambre ordonnera l'enquête. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. PIOU (Mouvement d'attention). — M. Ruau prétend que le préfet a violé toutes les règles administratives en ma faveur. Or, je ne connais même pas de vue le préfet. Quant aux déplacements dont a parlé M. Ruau ont eu lieu pour des motifs étrangers à l'élection.

Quant aux secours, il est vrai qu'ils ont été distribués tardivement par suite de retards administratifs. Quand enfin ils l'ont été à la veille des élections, je n'étais ni député ni conseiller général, et ce sont mes adversaires qui se sont fait gloire de les avoir obtenus. (Très bien à droite).

La veille du scrutin, M. Bepmale tenait une réunion assisté d'un conseiller général qui était en même temps maire dans une commune qui a reçu le plus gros chiffre de secours. Ce conseiller général déclarait qu'il fallait voter pour M. Bepmale, à qui l'on devait ces secours. Le lendemain, jour du vote, les bons étaient distribués. On peut juger de l'effet de cette manœuvre aux résultats du scrutin. (Applaudissements.)

L'orateur s'en rapporte à la justice de la Chambre. (Applaudissements à droite.)

M. Pelletan monte à la tribune.

M. DE CASSAGNAC lui crie : « Encore? C'est une vocation ! » (Rires.)

M. PELLETAN. — Je viens défendre le suffrage universel. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. DE CASSAGNAC. — Vous êtes de toutes les proscriptions. Drôle de metier. (Nouveaux rires et applaudissements à droite.)

La Chambre prononce la clôture, et M. Pelletan doit abandonner la tribune.

Validation de M. Piou

La demande d'enquête est mise aux voix. Elle est repoussée par 354 voix contre 166.

M. Piou est validé. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs à droite et au centre.)

La Chambre valide l'élection de M. le comte de Montaigne, à Saint-Nazaire.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Disteau, à Niort. Les conclusions du 10e bureau tendent à la validation.

M. Dauzon les combat.

Il s'engage dans une longue et fastidieuse dissertation sur la façon dont a été fait le décompte des bulletins, irrégulièrement à son gré, puis il signale des manœuvres auxquelles se serait livré M. Disteau pour surprendre les suffrages des socialistes ; c'est un ramassis de racontars sans intérêts.

L'orateur conclut en réclamant l'enquête.

M. *François Hugues*, rapporteur, remet les choses au point ; les manœuvres reprochées à M. Disteau n'ont pas eu lieu, le décompte des bulletins a été régulièrement fait. (Très bien, très bien).

M. Disteau s'explique sur l'accusation d'avoir cherché à surprendre les suffrages d'un groupe syndical ; il rappelle tout *ce qu'il a fait pour ce syndical depuis 1893* ; il est demeuré étranger aux autres manœuvres dénoncées.

Malgré l'insistance de M. Dauzon, l'enquête est repoussée par 304 voix contre 230.

M. DAUZON s'acharne ; les bulletins douteux n'ont pas été examinés par le bureau ; ils doivent l'être ; l'élection est à quelques voix à peine.

L'orateur demande le renvoi du dossier au bureau ; ce renvoi est repoussé par 303 voix contre 227. Les conclusions du bureau sont adoptées par 277 voix contre 223 ; M. Disteau est admis.

L'ELECTION DE LECTOUR

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Delpech-Cantaloup à Lectour.

M. DAUZON se présente pour la combattre. (Vives protestations, cris : aux voix).

M. DAUZON. — Il s'agit ici d'une élection achetée avec de l'argent. (Protestations; bruit), mais je vois qu'il n'y a pas à essayer de la combattre. Je laisse à la Chambre la responsabilité de son vote.

M. DE BEAUREGARD. — Le bureau ne peut laisser passer les paroles de M. Dauzon. L'élection a été des plus régulières; je tiens à le déclarer hautement.

Les conclusions du 4e bureau sont adoptées par 340 voix contre 61.

M. Delpech-Cantaloup est validé.

La Chambre valide l'élection de M. Audiffred, à Roanne.

L'ÉLECTION SURCHAMP

M. LORIOT demande à la Chambre de fixer la date de la discussion de l'élection de M. Surchamp à Livourne.

M. DEROULÈDE. — Le rapporteur a prévenu que c'est par méprise qu'on a élu M. Surchamp. Son concurrent, M. *Brisson, n'a pu voir le dossier qu'il y a une heure* ; il faut laisser le temps de répondre. (Très bien, très bien.)

M. JOURDE. — On ne peut invoquer aucun grief sérieux contre M. Surchamp.

Le bureau s'est prononcé à l'unanimité depuis quinze jours.

L'ajournement n'est pas prononcé.

M. CHARLES BERNARD. — Je suis inscrit pour combattre cette élection, mais je n'ai pas mon dossier. La Chambre ne peut escamoter ainsi cette élection. (Protestations. Applaudissements à l'extrême gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes nouveau venu ici; c'est pourquoi je ne vous applique pas le reglement. (Très bien très bien).

M. CHARLES BERNARD. — Je maintiens que l'on veut escamoter l'élection. (Bruit).

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre. — (Applaudissements au centre. Protestations violentes à l'extrême gauche).

M. Surchamp est validé.

QUESTIONS DIVERSES

Une motion de MM. Mirman et Groussier, tendant à la *nomination d'une commission du travail et d'une* commission de prévoyance sociale est adoptée.

La Chambre décide que ces commissions seront nommées demain en huit, ainsi qu'une commission des chemins de fer de 33 membres; elle décide de nommer, demain, une commission du règlement de 22 membres et *dans huit jours une commission agricole de 33 membres.*

Demain, nomination de la commission des douanes et de celle du règlement, séance publique à 4 heures; la séance est levée à 6 heures 20.

Nouvelles du Jour

Mort de Mme Paul Cambon à Pau

Pau, 27 juin. — Mme Paul Cambon, femme de notre ambassadeur à Constantinople, est morte, hier matin, à 9 heures, à l'hôtel de Bellevue, où elle avait ses appartements.

Mme Cambon venait, tous les ans, passer la plus grande partie de l'hiver à Pau où son mari venait fréquemment la voir.

Il y a quinze jours, les médecins ordonnaient à Mme Cambon une cure aux Eaux-Bonnes, mais son état empira tout à coup et elle dut s'aliter.

M. Cambon, immédiatement prévenu, arriva en toute hâte de Constantinople, et put assister aux derniers moments de sa femme.

Pendant toute la journée, les autorités civiles et militaires sont venues s'inscrire à l'Hôtel Belle-Vue. Le corps de la défunte sera transféré à Paris, où aura lieu l'inhumation.

Propositions déposées par M. Vaillant

Paris, 28 juin. — M. Vaillant, député socialiste, a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, des propositions diverses, dont une notamment tend à la suppression de l'armée permanente par sa transformation progressive en milice nationale sédentaire; une autre est relative à l'établissement de la journée de huit heures et d'un salaire minimum pour les ouvriers et employés de l'Etat.

Démission imminente de M. Deibler

Paris, 27 juin. — On affirme ce soir que M. Deibler, l'exécuteur des hautes œuvres, donnera sa démission dès qu'il sera rentré de Vesoul. M. Deibler, qui a 75 ans, aurait été très sensible aux critiques que lui attira, ces jours derniers, son manque de dextérité dans l'exécution de Carrara.

La succession de M. de Paris est très enviée, mais on assure que c'est M. Deibler fils, actuellement premier aide du bourreau, qui a le plus de chance d'obtenir la succession de son père.

Les droits sur les blés

Arras, 27 juin. — La Société d'agriculture de Montreuil, dans sa dernière réunion d'hier, a voté, à l'unanimité, un vœu demandant que la suspension du droit de douane sur les blés ne soit pas prorogée.

Les Belges amis de l'Espagne

Anvers, 27 juin. — La *Croisade*, tel est le titre d'un journal qui vient de se fonder à Anvers dans le but de soutenir les Espagnols. Le produit de la vente sera distribué aux blessés de la guerre actuelle. Le comité de rédaction est composé d'Espagnols résidant en Belgique et de Belges favorables à l'Espagne.

Le retour en France de l'explorateur Bonchamps

Paris, 27 juin. — M. de Bonchamps, retour d'Abyssinie, est arrivé hier soir à Paris.

Sa mission est parvenue, au prix des plus grandes difficultés, jusqu'aux rives du Sobat; elle a dû se frayer passage en luttant contre les indigènes, qui ne reconnaissent pas complètement l'autorité de Ménélick; c'est dans ces rencontres qu'elle a subi les pertes que nous avons signalées hier.

Arrivés au Sobat, M. de Bonchamps et ses compagnons se sont vus dans l'impossibilité de rejoindre, par la voie fluviale, la région où se trouve la mission Marchand. Nos compatriotes n'avaient pu emporter avec eux de canot démontable et ils n'ont pas trouvé de bateau dans la région du Sobat qui est, entre l'Abyssinie occidentale et le Haut Nil; quelque peu désertique. D'autre part, la *vegetation rabougrie ne permettait* pas la construction de la moindre embarcation.

Dans ces conditions le retour s'imposait : si quelque chance de succès s'était manifestée, on peut être sûr que M. de Bonchamps l'eût saisie, car on sait que le chef de mission a donné autrefois dans le Haut Congo des preuves d'une énergie qui ne s'est pas démentie depuis.

Les constatations faites par M. de Bonchamps montrent avec quelles réserves il faut accueillir les nouvelles de source anglaise annonçant l'arrivée sur le Nil même de contingents abyssins comprenant plusieurs dizaines de mille hommes. L'expédition dirigée par Mathonnen, assisté du roi Georgius et du dedjaz Tsamia, rencontrera des difficultés analogues à celles dont la mission française, malgré son faible personnel, n'a pas pu triompher.

Remise de drapeau

Paris, 27 juin. — La délégation du régiment d'Algérie qui a reçu mission de déposer aux Invalides le drapeau du corps qui a fait la campagne de Madagascar est arrivée ce matin à Paris.

La délégation est composée d'un capitaine, de deux lieutenants et de deux sergents du régiment d'Algérie, dont un indigène.

Un omnibus de l'état-major a amené les délégués au ministère de la guerre où le général Billot les a immédiatement reçus. Celui-ci a gardé en dépôt le drapeau jusqu'à demain matin onze heures, heure à laquelle une compagnie du 24e d'infanterie avec la musique viendra le chercher pour en faire la remise solennelle au général commandant l'Hôtel des Invalides.

Les livres jaunes

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui ont été distribués aux Chambres quatre livres jaunes par les soins du ministre des affaires étrangères.

Le premier sur les affaires de Chine, comprend en soixante-dix-sept pièces la correspondance relative aux divers arrangements intervenus depuis 1894 pour la délimitation de la frontière du Tonkin et de la Chine, la réglementation des rapports commerciaux entre les deux pays, les réparations pour la mort du P. Mayet, massacré dans le Kouang-Si, etc., etc.

Le volume se termine par l'exposé des dernières négociations franco-chinoises qui ont abouti à la déclaration d'inaliénabilité des provinces limitrophes du Tonkin, à la cession à bail de Kouang-Tcheou-Ouan, à la concession des chemins de fer de Yun-Nan-Fou, etc., etc ; enfin à l'octroi des réparations pour le meurtre du docteur Bertholet.

Le deuxième livre jaune est relatif aux arrangements concernant la boucle du Niger.

Le troisième est relatif à l'emprunt de l'indemnité de guerre hellénique et à l'évacuation de la Thessalie par les troupes turques et se rapporte aux négociations qui viennent de se terminer le 6 de ce mois, par l'évacuation de la dernière zône de la Thessalie.

Enfin un quatrième document s'applique à toutes les négociations relatives aux arrangements conclus avec les diverses puissances, depuis 1881, au sujet de nos possessions du Nord, de l'Ouest et du Centre africain.

Les agents de la douane

Paris, 27 juin. — MM. Defontaine, Carnaud, Lamendin, Chiché, etc., viennent de rédiger une proposition de loi ayant pour objet d'assimiler les agents du service actif de la douane à la gendarmerie en ce qui concerne le traitement et l'avancement.

Les élections contestées

Paris, 27 juin. — A l'unanimité, le deuxième bureau s'est prononcé en faveur de la validation de M. Turrel, ministre des Travaux publics, qui était contestée par son concurrent, M. Berlioz.

Une servante brûlée vive à Paris

Une nommée Marie Thomas, âgée de vingt ans, cuisinière chez M. de P..., 46, boulevard Pereire, nettoyait lundi ses cheveux avec de l'essence.

La malheureuse commit alors l'imprudence de s'approcher d'une lampe allumée. Elle poussa un cri. Sa chevelure avait pris feu et les flammes s'étaient communiquées à ses vêtements.

On accourut à son secours et d'autres domestiques lui jetèrent sur la tête et sur le corps des couvertures. Malheureusement, Marie Thomas était très grièvement brûlée.

Elle a été transportée dans un état désespéré à l'hôpital Beaujon.

Les troubles en Galicie

Hombey, 27 juin. — M. de Pininski, gouverneur de la Galicie, est arrivé à Neu-Sandez, où se sont produits hier de graves désordres. Les troubles se sont aussi renouvelés hier dans le district de Strzyzow.

Un immense incendie en Russie

Saint-Pétersbourg, 27 juin. — Un violent incendie a détruit quatre quartiers de la ville de Riazan. Une usine des machines agricoles a été complètement brûlée.

Les pertes sont évaluées à plusieurs millions de roubles.

Arrestation de faux monnayeurs à Barcelone

Barcelone, 27 juin. — La police a arrêté sept faux monnayeurs, qui écoulaient des pièces fausses françaises et espagnoles très habilement faites.

L'élection de M. Eug. Motte

ET LES JOURNAUX

Le spirituel chroniqueur hebdomadaire de la *Dépêche*, O. de la Deule, *écrit* :

« Le cœur, la volonté, la droiture des intentions, la clairvoyance du but poursuivi, l'énergie du langage, telles sont les qualités maîtresses dont le nouveau député de Roubaix a fait preuve au Palais-Bourbon.

« Certes, M. Eugène Motte est le meilleur des hommes, mais qu'on n'y touche pas... sapristi ! quand on l'attaque, il se défend !

« Ses débuts à la tribune sont d'un gaillard qui n'a pas froid aux yeux.

» Quels coups de boutoir !

» Il montre l'inanité des théories collectivistes, le rôle de décomposition sociale joué par M. Jules Guesde, son écrabouillé prédécesseur...

» — Vous calomniez un absent ! — lui crie quelqu'un de la bande collectiviste...

» — Allons donc ! riposte à peu près M. Eugène Motte ! Il y a deux ans, à cette même tribune, M. Guesde me qualifiait d' « assassin d'enfants ».

» Etais-je présent pour me défendre ?

» L'absent, aujourd'hui, c'est le calomniateur d'alors, et le présent, c'est moi ; ainsi l'ont décidé les électeurs roubaisiens !

» Et l'on comprend, à entendre le vaillant orateur, que l'homme qui aime les ouvriers n'est pas nécessairement l'homme qui les flatte, mais celui qui, vivant avec les travailleurs, s'enquiert pratiquement de leurs besoins et peut leur fournir autre chose que des discours et des songes creux.

» L'amour du peuple et l'énergie..., quand un homme politique a cela, il va loin.

» Et la preuve, c'est que sur l'élection de M. Motte, cette Chambre, jusqu'alors indécise et enténébrée, a laissé jaillir enfin un rayon de lumière.

» D'autres l'ont dit avant moi : Raison de plus pour que ce soit vrai, 175 voix pour la Révolution, 331 voix contre la Révolution...

» Faites avec ça un Ministère Brisson !

» Et surtout tâchez de le faire solide !

» Qu'il ne se casse pas au premier usage.

» Mais quand le Président de la République aura besoin d'un homme à poigne... qu'il demande aux Roubaisiens l'adresse de leur député ! »

***

Un excellent journal parisien, la *Cloche*, consacre un long article à l'attitude énergique de M. Eugène Motte :

« Lorsque M. Motte, très courageusement, a su, malgré son inexpérience de la tribune, lui tenir tête et non seulement se défendre, mais attaquer, M. Millerand et ses amis ont été tout décontenancés. L'attitude un peu agressive et bien française de M. Motte les a estomaqués et muselés. Ce qui, jusqu'ici, faisait la *force des manieurs*, des « gueulards » de l'extrême gauche, c'était la longanimité de nos amis, trop enclins à dédaigner leurs violences et leurs injures.

» C'était aussi l'extraordinaire longanimité dont faisait preuve à l'égard des socialistes M. Brisson. Il semble que depuis la disparition de ce vieux sectaire, la terreur que les collectivistes faisaient peser sur la Chambre se soit évanouie. Le charme est rompu.

» Cet heureux effet ne sera pas le moindre résultat obtenu par l'élection de M. Paul Deschanel.

» D'ailleurs le jeune président, en dépit des conditions dans lesquelles a eu lieu sa triple élection, a déjà acquis une grande autorité sur la Chambre. Il a porté au fauteuil ses hautes qualités de tact, d'urbanité, de présence d'esprit et d'esprit tout court. Son impartialité lui a déjà conquis bon nombre de ses adversaires. Bientôt il ne comptera plus que des amis.

» L'intervention énergique de M. Motte n'aura pas été moins utile que l'impartialité de M. Deschanel pour remettre à leur place les socialistes. L'intolérance de ces tyranneaux était véritablement scandaleuse. Ils l'exerçaient comme un droit acquis par plusieurs années d'absolue impunité. J'ai entendu de mes oreilles un jour, un collectiviste répondre à quelqu'un qui lui reprochait doucement la violence de ses interruptions :

« Nos électeurs nous ont envoyé à la Chambre pour eng... les bourgeois. »

» Avec un pareil état d'esprit, un parti peut aller loin et faire reculer les bornes de l'intolérance et de l'obstruction permises dans une assemblée. Nous l'avons bien vu pendant quatre ans.

» Donc, pour en revenir à la discussion de jeudi, M. Motte a su se défendre brillamment. Il a fait mieux : aux attaques de M. Millerand, il a riposté par des attaques.

» Il est aujourd'hui démontré que ce qui a chiffonné les socialistes dans l'élection de Roubaix, c'est la démonstration faite par le triomphe de nos amis de la nécessité d'opposer, partout, aux syndicats collectivistes des associations anticollectivistes.

» Partout où ils sont unis contre les révolutionnaires, les partisans de la liberté et de l'ordre social ont été invincibles.

» Partout où ils ont su s'organiser, constituer des associations, ils ont brisé les faisceaux des groupes, des comités et des syndicats socialistes.

» M. Millerand et ses collègues ont crié à l'intolérance parce que les anticollectivistes roubaisiens ont calqué leur organisation sur l'organisation socialiste, tout en restant en deçà et se gardant bien d'aller, comme leurs adversaires, jusqu'à l'aliénation de la liberté individuelle.

» La morale de l'élection de Roubaix est aussi facile à dégager que la morale du débat de jeudi. Les socialistes ne puisent pas leur force apparente ailleurs que dans notre veulerie et, j'ose dire, dans notre poltronnerie.

» A la Chambre, on n'ose pas assez leur tenir tête.

» Dans le pays, on ne sait malheureusement pas se ligner contre eux et prendre carrément l'offensive.

» A un parti d'action ardeut, il faut opposer des hommes d'action comme eux, ardents comme eux.

» Aux violences des socialistes, il faut savoir résister par la violence.

» Combattons-les avec leurs propres armes.

» L. MARCELLIN. »

M. Francisque Sarcey, sous le pseudonyme de *Sganarelle*, publie aujourd'hui dans le *Temps* l'article qu'on va lire.

« FAGOTS

» Vous rappelez-vous avec quelle furie d'applaudissements nous avons accueilli, dans *le Repas du lion*, de M. François de Curel, la belle scène où l'usinier Georges, l'homme d'action, rive son clou à l'apôtre du socialisme :

« Si moi, disait-il, chef d'industrie, j'organise un centre d'activité où tout une population aime, boit, mange, grouille et pullule, j'ai droit à sa reconnaissance. »

Et plus loin :

« Si vous écoutiez quelquefois mes rapports à l'assemblée générale de nos forges, vous sauriez ce que nous coûtent les hôpitaux, les écoles, les crèches, les ouvroirs et les caisses de retraites alimentées sans retenue de salaires...

» J'encourage ma femme à soigner les blessés, à courir au devant des misères. La charité est un devoir social puisqu'il y a des plaies qui ne peuvent se panser que par elle. Un vagabond tombe sur le trottoir ; une croûte de pain lui sauvera la vie ; c'est un crime de refuser la croûte. Mais, quand vous avez secouru le mendiant, avez-vous rendu service à l'humanité ? Ah ! que non pas. Le *mendiant est presque toujours un paresseux ou un débauché...*»

» Je me souviens encore de la tempête d'acclamations que soulevèrent ces paroles salubres et fortes. Il semblait que la vérité jaillit brillante à tous les yeux. Oui, un chef d'industrie qui donne du travail à trois ou quatre mille individus, qui les dirige, qui les conseille, qui leur enseigne à faire un bon et sage emploi de l'argent qu'il leur distribue, rend plus de services à la gent ouvrière que les phraseurs qui l'excitent à la grève ou la provoquent à la révolte.

» La scène est belle; mais combien la réalité est plus saisissante encore ! Cette même tirade, la Chambre l'a entendue l'autre jour et l'effet en a été si prodigieux que l'extrême gauche tout entière, radicaux, socialistes et collectivistes, a gardé un silence stupefait et que, pour un peu, elle eut applaudi.

» On contestait l'élection de M. Motte, qui est un des grands fabricants de Roubaix. On l'accusait de tyranniser les ouvriers, de les mener au vote, baguette en main, les menaçant de les chasser s'ils ne votaient pas pour lui, de vivre grassement de la sueur du peuple.

» Ca M. Motte n'avait pas lu sans doute ni vu jouer le *Repas du lion*. Mais la situation était la même. Seulement, au lieu d'une fable imaginée par un auteur dramatique, c'était la réalité même dont on eut le spectacle. Il monta à la tribune et se contenta de dire avec la franchise robuste d'un homme qui sait ce dont il parle :

« Je travaille quatorze heures par jour, j'ai six mille ouvriers à qui je distribue chaque année des centaines de mille francs de salaires ; j'ai trente-cinq associés dont je fais la fortune, vingt-cinq intéressés à qui je sers des dividendes, quatre cents employés qui touchent chez moi de beaux appointements. Tout ce monde-là vit de moi et par moi. C'est sur moi que tout repose ; ainsi a fait mon père et, avant lui, mon grand-père. Car il y a cent ans que la maison est fondée et elle est toujours restée dans la famille.

» Si les ouvriers ont voté pour moi, c'est que je m'occupe d'eux; c'est que j'ai su les intéresser à la prospérité de l'usine; c'est qu'ils m'ont pris d'eux-mêmes pour guide après m'avoir accepté pour chef.

» Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'ils aient plus de confiance en moi qu'en dans les bratillards qui leur débitent des phrases creuses ? »

Oh ! que j'aurais voulu être là pour entendre ce discours de bonne foi, tombé de la bouche d'un homme de *bon sens qui était tout ensemble un homme d'action !* L'admirable scène de drame à laquelle nos honorables ont assisté et qu'ils ont eu l'esprit d'applaudir !

Dire vrai et juste, c'est là l'éloquence !

M. Motte a été ce jour-là plus vraiment éloquent que le fut jamais M. Jaurès, ce merveilleux rhéteur.

» SGANARELLE. »

LA LOI SUR LES ACCIDENTS

ET LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

On nous adresse la communication suivante :

« La loi du 10 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail a vivement intéressé le public lorsque, pendant de nombreuses années, elle était en préparation à la Chambre et au Sénat. Mais depuis sa promulgation, un silence profond semble s'être fait autour de cette loi si importante. Je crois bien que l'article 33 dit que la loi ne sera applicable que trois mois après la publication officielle des décrets d'administration publique qui doivent en régler l'exécution et que ces décrets n'ont point encore paru. Mais ils ne sauraient tarder à être publiés et il ne faut pas s'endormir dans une négligence coupable.

» Cette loi proclame en effet l'existence du risque professionnel et dit que la victime de l'accident ou ses représentants *auront droit* à une indemnité à la charge du chef de l'entreprise à la condition que l'interruption de travail ait duré plus de quatre jours; l'indemnité est un droit pour l'ouvrier blessé, plus n'est besoin en principe de démontrer comme auparavant la responsabilité du patron.

» C'est une lourde charge qui pèse sur les entrepreneurs de bâtiments, les usiniers, les manufacturiers, les entrepreneurs de transports, de déchargement ou chargement, les sociétés minières, les propriétaires de chantiers ou d'exploitation, dans lesquelle sont fabriquées ou mises en œuvre des matières explosibles ou dans laquelle il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux.

» Mais, et c'est ce qu'il importe de signaler, l'article 5 stipule que « les chefs d'entreprises peuvent se décharger pendant les 30, 60, 90 premiers jours à partir de l'accident de l'obligation de payer aux victimes les frais de maladie et d'indemnité temporaire, ou partie de cette indemnité, s'ils justifient :

» 1° Qu'ils ont affilié leurs ouvriers à des sociétés de secours mutuels et pris à leur charge une quote part de la cotisation qui aura été déterminée d'un commun accord.

» 2° Que ces sociétés assurent à leurs membres en cas de blessures pendant trente, soixante ou quatre-vingt-dix jours les soins médicaux et pharmaceutiques et une indemnité journalière.

» L'article 6 de la loi ajoute que les exploitants de mines minières et carrières peuvent également s'en décharger moyennant une subvention annuelle versée aux caissiers ou sociétés de secours constituées dans ces entreprises en vertu de la loi du 29 juin 1894.

» Les chefs d'entreprise n'ont donc pas à hésiter un seul instant. Ils doivent, leur intérêt le leur commande, affilier leurs ouvriers aux sociétés de secours mutuels qui sont appelées par ce fait même à une prospérité plus grande encore; non seulement il y va de leur intérê